



RÈGLEMENT Triathlon Langogne Naussac

Conditions générales :

Le déroulement de l'épreuve s'effectue suivant le règlement de la F.F.TRI, chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter. La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral : www.fftri.com

Article 1 – Épreuves :

Le Triathlon de Langogne Naussac aura lieu les Samedi 18 et Dimanche 19 Juillet 2026. Il comporte 5 épreuves : un XS et un S en format cross et un S et un M en route. Le format S route est ouvert aux para-triathlètes.

Cette année, l'association sera l'organisatrice du Challenge des Ligues de Para-Triathlon. L'épreuve se déroulera le samedi en début d'après-midi.

La natation se déroulera au lac de Naussac près de la base nautique où sera installé le parc à vélo. Le VTT/cyclisme et le Trail/course à pied se feront à proximité du Lac. Pour le M, l'épreuve de cyclisme partira en direction du bord du lac puis vers l'Allier.

Article 2 – Distances :

Les distances proposées sont les suivantes :

Epreuve / Format	Challenge des Ligues Paratriathlon	XS (cross triathlon)	S (cross triathlon)	S (triathlon)	M (triathlon)
Natation	300m	200m	500m	750m	1,5km
VTT / Cyclisme	6,6	5,5km	14km	20km	38,25km
Trail / Course à pied	1,2km	2,2km	5km	5km	10km
Participation	Relais de 4 + 1 handler	En individuel ou en relais de 2 ou 3 relayeurs			

Article 3 – Catégorie :

Epreuve / Format	Challenge des Ligues Paratriathlon	XS (cross triathlon)	S (cross triathlon)	S (triathlon)	M (triathlon)
Âge minimum en INDIVIDUEL	X	12 ans (nés en 2014 et avant)	16 ans (nés en 2010 et avant)	16 ans (nés en 2010 et avant)	18 ans (nés en 2008 et avant)
Âge minimum en relais (1 seule épreuve pour ces catégories d'âge)		12 ans (nés en 2014 et avant)	16 ans (nés en 2010 et avant)	16 ans (nés en 2010 et avant)	16 ans (nés en 2010 et avant)

Article 4 – Inscriptions :

Les inscriptions se font sur le site internet de l'épreuve : www.competitionslangogne.com

Tout dossier incomplet sera à compléter obligatoirement le jour de l'épreuve.

Le montant des inscriptions :

Tarif / Format	Challenge des Ligues Paratriathlon	XS (cross triathlon)	S (cross triathlon)	S (triathlon)	M (triathlon)
Licencié	120€ par équipe	10€	25€	25€	45€
Non licencié	X	17€ (13€ inscription + 4€ licence expérience obligatoire pour les non-licenciés)	32€ (25€ inscription + 7€ licence expérience obligatoire pour les non-licenciés)	32€ (25€ + 7€ licence expérience obligatoire pour les non-licenciés)	67,5€ (45€ inscription + 22,5€ licence expérience obligatoire pour les non-licenciés)
Relais	30€ par relayeur. (+ 4€ Licence expérience obligatoire pour les Handlers non licenciés.)	12€ par relayeur (8€ inscription + 4€ licence expérience obligatoire pour les non-licenciés)	17€ par relayeur (13€ inscription + 4€ licence expérience obligatoire pour les non-licenciés)	17€ par relayeur (13€ inscription + 4€ licence expérience obligatoire pour les non-licenciés)	20€ par relayeur (15€ inscription + 5€ licence expérience obligatoire pour les non-licenciés)

Pour chaque non licencié, une licence expérience (faisant office de licence journée) est obligatoire.

En cas de perte ou de vol de la puce, celle-ci sera facturée 50 euros.

Le bulletin d'inscription devra être rempli en ligne et accompagné des documents suivants :

Pour les **personnes majeures non licenciées**, le formulaire info santé rempli ou le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Triathlon en compétition datant de moins d'un an (plus obligatoire). (loi sport du 2 mars 2022 : <https://www.fftri.com/actualite/suppression-du-certificat-medical-sur-les-competitions>)

- Pour les licenciés, merci de joindre votre Licence FFTRI en cours de validité.
- Pour les participants mineurs, une autorisation parentale (jointe au dossier d'inscription).

Les licences FF Athlétisme et FF Cyclisme et FF Natation ne pourront être acceptées que dans le cadre du relais. (c.f. Règlementation FFTRI) Toute autre licence d'une autre fédération ne pourra être acceptée. Les licences hors FFTRI ne dispensent pas de l'achat d'une licence expérience obligatoire pour la participation à l'épreuve.

Toute inscription est définitive et un remboursement ne pourra être demandé que si l'option assurance annulation a été souscrite au moment de l'inscription. En cas d'annulation pour force majeure (météo ou problème de sécurité), les droits d'inscription seront remboursés à 80% y compris pour les concurrents n'ayant pas souscrit à l'assurance annulation.

Article 5 – Retrait des dossards :

Le retrait des dossards aura lieu au restaurant La Table du Lac, 48300 Langogne, le Samedi 18 juillet à 11h30 et le Dimanche 19 Juillet à partir de 7h.

ATTENTION : HORAIRES SUSCETIBLES D'ETRE MODIFIES EN FONCTION DES MODALITES FINALES DE L'ORGANISATION DU CHALLENGE DES LIGUES REGIONALES DE PARATRIATHLON.

Article 6 – Horaires :

EPREUVE	Challenge des Ligues Paratriathlon	XS (cross triathlon)	S (cross triathlon)	S (triathlon)	M (triathlon)
Retrait des dossards	Samedi 18 Juillet 11h00	Samedi 18 Juillet 14h – 15h30		Dimanche 19 Juillet 7h-8h30 / 11h – 12h30	
Ouverture parc à vélos	12h00	16H00	16h00	7h00	12h
Fermeture parc à vélos	12h45	16h45	16h45	8h15	12h45
Briefing	12h55	17h25	16h55	8h20	12h55
Départ	13h00	17h30	17h00	8h30	13h00
Remise des prix	Dès l'arrivée du dernier concurrent	Dès l'arrivée du dernier concurrent du S	Dès l'arrivée du dernier concurrent	Dès l'arrivée du dernier concurrent	Dès l'arrivée du dernier concurrent
Sortie des vélos du parc	Jusqu'à 16h dernier délai	Jusqu'à 19h00 dernier délai	Jusqu'à 19h00 dernier délai	Jusqu'à 11h45 dernier délai	Jusqu'à 18h dernier Délai

Afin d'éviter les échanges, les VTT / vélos ne pourront être récupérés que par le concurrent ou une personne munie du dossard du concurrent.

L'organisation se réserve le droit de sortir les vélos du M non récupérés avant le délai de sortie du parc. Ils seront placés juste à côté du parc mais ne seront plus surveillés.

ATTENTION : HORAIRES SUSCETIBLES D'ETRE MODIFIES FONCTION DES MODALITES FINALES DE L'ORGANISATION DU CHALLENGE DES LIGUES REGIONALES DE PARATRIATHLON.

Article 7 – Lieux de départ et d'arrivée : Le départ des parcours du Challenge des ligues de paratriathlon, des XS, S (cross triathlon), S (route) et M aura lieu au niveau de la Base nautique, à côté de la Table du Lac. L'arrivée se fera au même endroit.

Article 8 – Natation :

L'épreuve de natation s'effectuera au niveau de la Base nautique, dans le grand Lac pour les trois parcours.

- Pour les concurrents du Challenge, le parcours est un aller-retour de 300m autour de bouées
- Pour les concurrents du XS, le parcours est un aller-retour de 200m autour de bouées.
- Pour les concurrents du S, le parcours est un aller-retour de 500m autour de bouées.
- Pour les concurrents du S route, le parcours est une boucle de 750m autour de bouées.
- Pour les concurrents du M, le parcours est de 2 boucles de 750m autour de bouées avec sortie à l'australienne entre les deux boucles.

L'épreuve de natation pourra être annulée si la température de l'eau est inférieure à 12°C.

En cas d'annulation de l'épreuve de natation (température de l'eau, orage, autre...), elle sera remplacée par une épreuve de trail d'une distance de 1,5km pour le XS, 2,5km pour le S et le S route et 6km pour le M. Le format de l'épreuve sera donc le suivant : Trail – VTT – Trail ou Course à pied – Cyclisme – Course à pied.

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C, le jour de l'épreuve, elle sera interdite si la température de l'eau est supérieure à 24,5°C, (cf. réglementation FFTri).

ATTENTION : Le port du bonnet de bain est obligatoire. Dans la logique du label Développement Durable que nous mettons en œuvre, nous avons fait le choix de ne pas fournir de bonnets de bain. A vous de prévoir votre bonnet de bain personnel, si possible de couleur vive.

Article 9 – VTT - Cyclisme :

Le parcours du Challenge des ligues de para triathlon partira du parc à vélos pour 6,6km. Le circuit sera sur route fermée.

Le parcours XS de VTT partira du parc à vélos de la base nautique pour 5,5km Le parcours S de VTT partira du parc à vélos de la base nautique, pour 14km.

Le parcours S de cyclisme partira du parc à vélo pour 20km en bordure du lac.

Le parcours M de cyclisme, partira du parc à vélo pour 38,25km. La circulation routière ne sera pas arrêtée et les concurrents seront soumis au respect du Code de la Route.

La pratique du drafting est interdite (cf. réglementation FFTri) et pourra être sanctionnée. 2 arbitres seront à moto pour contrôler le respect du règlement pendant le parcours.

Un box de pénalité sera en place à l'entrée / sortie de l'aire de transition. Les concurrents n'ayant pas respecté certains aspects du règlement pourront y être arrêtés pour une durée de 2mn.

Une barrière horaire est mise en place sur le parcours M : tout concurrent qui arrive au parc à vélo après 12h15 ne pourra pas s'élancer sur la course à pied.

Les Vélos à Assistance Electrique (VAE) sont interdits pour l'épreuve.

Les concurrents ont l'obligation d'avoir des bouchons à chaque extrémité du guidon (cf. réglementation FFTRI)

Article 10 – Trail / Course à pied :

- Pour le challenge des Ligues de Paratriathlon, les coureurs s'élanceront pour un aller-retour de 1,2km.

- Pour la distance XS, les coureurs s'élanceront du parc à vélos pour une boucle de 2,5km.

- Pour la distance S, les coureurs s'élanceront de la base nautique. Ils effectueront une boucle de 5km sur les bords du lac pour terminer l'épreuve à la base nautique.

- Pour la distance S route, les coureurs s'élanceront de la base nautique. Ils effectueront une boucle de 5km sur les bords du lac pour terminer l'épreuve à la base nautique. **Parcours avec des portions typées trail.**

Pour les para-triathlètes, le départ se fera du parc à vélo pour 2 allers-retours (distance totale de 5km) sur une route qui surplombe le lac.

- Pour la distance M, les participants effectueront deux boucles de 5km qui se termineront à la base nautique. **Parcours avec des portions typées trail.**

Article 11 – Zones de propreté

Le Triathlon s'inscrit dans une démarche d'obtention du Label Développement Durable. Des zones de propretés pour jeter les déchets seront matérialisées en VTT/Cyclisme et Trail/Course à pied. En cas de non-respect de ces zones, l'organisation et les arbitres de l'épreuve, se réservent le droit de déclasser ou de pénaliser un concurrent. Des poubelles seront également mises à dispositions à l'arrivée.

Article 12 – Remise des prix :

La remise des prix se fera à l'arrivée du dernier concurrent au niveau du restaurant La Table du Lac pour tous les formats. Seront récompensés pour chaque course XS, S, S (route) et M:

- Les 3 premiers au scratch Hommes et Femmes sans catégorie.
- Les 1^{ers} de chaque catégorie Homme et Femmes hors podium (Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Sénior, Vétéran)
- Les 1^{ers} Relais Homme, Femme et mixte
- En para-triathlon sur le S : 1^{ers} hommes et femmes dans les catégories debout, fauteuil et visuel.
- Pour le Challenge des Ligues de Para-triathlon, les 3 premiers du Challenge respectant le cahier des charges, les 6 premiers jeunes et les 3 premières équipe au scratch.

Article 13 – Assurance et responsabilité :

Le Triathlon de Langogne Naussac est couvert de par son agrément F.F.TRI. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols, pertes et des accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou un non-respect du règlement.

Article 14 – Droit à l'image :

Chaque coureur autorise l'organisation du Triathlon de Langogne Naussac à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié, dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaires à la communication du Triathlon, pour cette année et pour les années suivantes, y compris pour prolongations éventuelles. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Article 15 – Challenge des 3 Lacs :

Dans le cadre de l'épreuve M, le triathlon de Langogne Naussac fait partie du Challenge triathlon des 3 Lacs.

L'objectif est de proposer un challenge aux concurrents qui prendront part aux 3 épreuves :

- ↳ Le triathlon du Lac d'Issarlès
- ↳ Le Tri Yssingaux
- ↳ Le triathlon de Langogne Naussac.

Le tarif est de 115€

Un règlement spécifique au challenge est disponible sur : www.triathlonlangognenaussac.fr

Article 16 – Assurance annulation :

Une assurance annulation est mise en place au tarif de 5€. Cette assurance peut être souscrite au moment de l'inscription et couvre la totalité des frais d'inscriptions en cas d'annulation pour cause de blessure, maladie, ou autre problème vous empêchant d'être présent pour participer. Sans cette assurance, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Aucun remboursement ne pourra avoir lieu si le triathlète a retiré son dossard sauf en cas d'annulation

par l'organisation le jour de l'épreuve pour cas de force majeure (conditions météo, problème de sécurité) à hauteur de 80% sans nécessité de souscription à l'assurance.
Aucun remboursement ne pourra être réclamé si l'épreuve est transformée en duathlon en cas de force majeure.

L'organisation ne permet pas le report d'un dossard d'une année à la suivante.

Un échange de dossard ne pourra être effectué qu'après une demande auprès de l'organisation (informations à mettre à jour, licence expérience à acheter...)

Article 17 – Informations diverses :

Toute aide ou assistance extérieure est interdite durant le Triathlon.

Divers ravitaillements seront prévus par l'organisation tout au long de l'épreuve jusqu'à l'arrivée.

Pour tout autre renseignements sur la réglementation, se référer à la réglementation FFTRI en vigueur ou contacter l'organisation.

Renseignements Organisation :

-Mourgues Nicolas: 06 71 34 77 67

-Durand Anthony: 06 86 34 20 72

-mail : info@triathlonlangognenaussac.fr